



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 59

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} KLASSEN propose la première lecture du projet de loi 231 — *Loi sur les politiques municipales en matière de harcèlement (modification de diverses dispositions législatives)/The Municipal Harassment Policy Act (Various Acts Amended)* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. MARTIN, BINDLE, ALTEMEYER, KINEW et FLETCHER font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers. (T. Halcrow, R. Brass, S. Fontaine et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers.

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à mettre en œuvre sans délai des projets visant à modifier les systèmes et les formulaires, notamment les cartes d'assurance-maladie et les certificats de naissance, afin de proposer un troisième genre ou d'y enlever toute mention du genre, à moins que cela ne soit nécessaire à des fins médicales ou statistiques, dans le but de mieux représenter les personnes bispirituelles ou non-binaires, à demander immédiatement à la Société d'assurance publique du Manitoba de proposer un troisième genre ou d'enlever toute mention du genre sur ses permis de conduire et tout autre formulaire d'identité provincial, à demander au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active d'offrir tout d'abord des cartes d'assurance-maladie sans mention du genre afin de réduire les inquiétudes des personnes transgenres ou non-binaires lorsqu'elles accèdent au système de soins de santé et, enfin, à envisager d'examiner les lois qui pourraient nécessiter une mise à jour pour répondre aux besoins des citoyens à cet égard. (J. Sellwood, J. Pratt, R. Wells et autres)

Après la présentation de pétitions, M^{me} FONTAINE soulève une question de privilège au sujet du rappel d'urgence de l'Assemblée dans le but d'examiner des questions d'ordre financier et demande que la présidente convoque le premier ministre et le gouvernement à l'Assemblée afin d'ordonner la tenue immédiate d'un véritable débat sur le projet de loi du gouvernement portant sur l'exécution du budget et de veiller à ce qu'il ait lieu.

M. le *ministre* CULLEN et M. GERRARD interviennent. La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

M^{me} FONTAINE fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN
MAYER

MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMAN
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 37

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FLETCHER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE 16

Après la présentation de pétitions, M. SWAN soulève une question de privilège et demande à la présidente d'ordonner au premier ministre de répondre à la question qui lui a été posée aujourd'hui durant la période des questions.

M. le *ministre* CULLEN, M^{me} FONTAINE et M. GERRARD interviennent. La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la présentation de pétitions, M. WIEBE soulève une question de privilège au sujet des interruptions que subissent dernièrement les députés à l'Assemblée et indique qu'être interrompu de la sorte nuit à sa capacité de s'acquitter de ses fonctions de député et doit cesser immédiatement.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la présentation de pétitions, M^{me} FONTAINE soulève une question de privilège à l'égard du député de Spruce Woods qui aurait fait des commentaires trompeurs à l'Assemblée et propose qu'un comité de cette dernière soit saisi de la question dans le but d'examiner les commentaires du député et de recommander les mesures nécessaires pour rétablir la confiance envers l'Assemblée et restaurer son image.

M. le *ministre* CULLEN intervient. La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la présentation de pétitions, M. MARCELINO (Tyndall Park) soulève une question de privilège et demande que ses privilèges de député soient respectés et qu'il lui soit remis une copie de la lettre du premier ministre qui porte sur le rappel de l'Assemblée et qui figure dans le hansard.

M. FLETCHER intervient. La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

M^{me} FONTAINE propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALLUM
FONTAINE
LINDSEY
MALOWAY

MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SWAN
WIEBE 8

CONTRE

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MAYER

MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 34

Mercredi 6 juin 2018

La séance est levée à 17 h 46, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger